



**INSCRIPTIONS POUR L’AFFOUAGE 2022/2023**  
**du lundi 19 septembre au vendredi 07 octobre inclus.**  
**Forêt communale de Baume les Dames**  
**Canton : le Val**



La Ville de Baume les Dames propose cette année aux baumois de bénéficier de l’affouage.

Sur décision municipale, l’affouage est un droit accordé aux habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois de chauffage sur les biens communaux.

Il est proposé de choisir entre 5, 15 ou 30 stères selon les besoins.

Modalités : dossier à télécharger sur le site de la mairie ou à retirer à l’accueil de la mairie

Dossier complet à déposer en 1 exemplaire en mairie comprenant :

- Le formulaire d’inscription rempli, paraphé et signé,
- Une attestation d’assurance à jour indiquant la couverture du risque lié à la pratique de l’affouage,
- Le règlement d’affouage signé,
- Un justificatif de domicile,
- Le chèque à l’ordre du trésor public (montant selon le volume choisi : 25 € pour 5 stères, 75 € pour 15 stères et 150 € pour 30 stères).

Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas pris en compte.

La date du tirage de l’affouage sera ensuite communiquée par mail (ou courrier).